

## LE RAPPORT PAUGET/CONSTANS (\*) SUR LA TARIFICATION BANCAIRE ET LES RÉCENTS ENGAGEMENTS DES BANQUES

Les propositions du rapport remis au ministre des finances le 8 juillet 2010 sont les suivantes :

- > Accroître la lisibilité, la transparence et la comparabilité des tarifs bancaires.
- > Renforcer la protection des clientèles les plus fragiles.
- > Adapter les forfaits bancaires (packages) aux besoins des consommateurs.
- > Développer l'éducation financière et budgétaire du public .

### Le coût des banques

Le rapport souligne la nécessité d'une approche globale. Le système français est caractérisé notamment par l'attachement à l'existence de services gratuits (chèques), et par le modèle de la banque universelle à réseau qui permet d'entretenir avec le client une relation durable et dense et de lui vendre des services diversifiés de banque au quotidien, de crédit et de gestion de l'épargne. Au total, tous services bancaires pris en compte, la tarification française est globalement faible, parmi les plus basses d'Europe, et ceci pour une qualité et une sécurité de services parmi les plus élevées.

### Des points faibles

Parmi les points faibles, le rapport souligne par exemple le manque d'éducation budgétaire pour les prélèvements automatiques. Ils constituent un progrès en matière de sécurité et d'efficience des moyens de paiement en facilitant la gestion mensuelle du budget. Mais il faut savoir planifier dans le mois les dépenses pour que le compte soit encore provisionné aux moments où surviennent les prélèvements.

### Une trentaine de propositions

Le rapport préconise : l'accroissement de la transparence et de la comparabilité des tarifs des services bancaires au quotidien ; le remplacement de la plupart des « packages » actuels par des propositions personnalisées privilégiant une offre ouverte et modulaire en simplifiant les forfaits de gamme ; la révision des frais d'incidents car les commissions d'intervention (ces sommes forfaitaires prélevées par les banques chaque fois qu'un usager effectue une opération (retrait, virement, prélèvement, chèque - au-delà de son découvert autorisé), cumulées, peuvent atteindre 1 000 euros mensuels pour les usagers les plus en difficulté. Le rapport recommande de les diminuer de moitié ou de les limiter à 5 euros maximum l'unité. Cette disposition ne s'appliquerait qu'aux clients disposant de la gamme de paiements alternatifs (GPA) c'est-à-dire sans chéquier et composée notamment d'une carte de paiement à autorisation systématique. D'une façon générale le rapport préconise de continuer à mettre en place des moyens de paiement alternatifs aux chèques et notamment de promouvoir le virement électronique de proximité. Il veut enfin renforcer la formation des réseaux bancaires et l'éducation financière et préconise de demander à l'Institut pour l'Education Financière du Public (IEFP) de mettre en place des outils d'information sur la tarification bancaire.

\* Président d'honneur de LCL, Georges Pauget est depuis le 2 juin 2010 président de l'Institut pour l'Education financière et public. Emmanuel Constant est président du Comité Consultatif du secteur financier.